



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paiement

Question écrite n° 93353

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait qu'un certificat électronique rendu obligatoire pour se soumettre au télèrèglement de la TVA soit payant. Il lui semble anormal que payer un impôt ou une taxe entraîne un coût complémentaire de traitement de dossier qui s'apparente à une hausse de la taxe ainsi collectée. Il lui demande de lui préciser quelle mesure il entend prendre afin de ne pas grever davantage les finances des petites entreprises.

Texte de la réponse

La préoccupation exprimée en ce qui concerne le coût de la procédure pour les petites entreprises est parfaitement légitime et a été prise en compte. C'est pourquoi, parallèlement à l'abaissement du seuil de l'obligation d'utiliser TéléTVA, il a été décidé de rendre gratuit le certificat électronique nécessaire à la déclaration de la TVA en ligne. Cette mesure est d'ores et déjà effective pour les entreprises individuelles qui peuvent pour cela utiliser le certificat TélélR. Elle devrait être étendue à l'ensemble des entreprises pour 2007, ce certificat étant naturellement limité aux démarches de nature fiscale.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93353

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4594

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5929